



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires



cnv conseil
national
des villes

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Conseil national des villes est une instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques en faveur et au-delà des quartiers et des territoires en politique de la ville, le CNV répond au rôle qui lui a été historiquement assigné d'être un espace libre de débats et de confrontations d'idées qu'induisent des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses. Le CNV s'autorise, dans un esprit constructif et concret, une respiration dans la réflexion que ne peuvent se permettre les administrations en charge de la gestion des politiques publiques.

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte budgétaire inédit, marqué à la fois par l'adoption tardive de la loi de finances 2025 et par des réductions et annulations de crédits affectant plusieurs champs de l'action publique. Le contexte politique a vu la succession de trois gouvernements différents. Dans ce contexte, le CNV est resté pleinement mobilisé et a su faire preuve de réactivité. Les vice-présidents, Mesdames Fabienne Keller, Hélène Geoffroy, Monsieur Rachid Boussad, ainsi que le Président d'honneur, Monsieur Patrick Braouezec, ont maintenu une activité de plaidoyer auprès du Gouvernement et des parlementaires avec des alertes et des propositions. Plusieurs avis et contributions ont été adoptés et remis au Gouvernement. L'année 2025 a vu la nomination en décembre de sept nouveaux membres au sein des collèges Élus, Acteurs économiques et sociaux et Habitants.

QU'EST-CE-QUE LE CNV ?

Le conseil national des villes (CNV) est une instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques en faveur des quartiers de la politique de la ville.

**64 MEMBRES RÉPARTIS
EN 4 COLLÈGES PARITAIRES :**

PRÉSIDÉ PAR LE
PREMIER MINISTRE

2 VICE-PRÉSIDENTS
NOMMÉS PAR LE PM

**COLLÈGE DES ACTEURS
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**

**COLLÈGE DES
HABITANTS**

Résidents en QPV.

**COLLÈGE
DES ÉLUS**

**COLLÈGE DES
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES**

LES MISSIONS

- Contribution à l'élaboration et au suivi de la politique de la ville
- Consultation des projets de loi concernant les quartiers prioritaires et leurs habitants
- Suivi du développement des nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants
- Rédaction d'avis, recommandations

LIEN SOCIAL

**LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS**

EMPLOI

PRÉVENTION

SANTÉ

ÉDUCATION

CADRE DE VIE

**THÉMATIQUES
DE RÉFLEXION**

LES MISSIONS DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES

Il concourt à la conception, à l'élaboration et au suivi de la politique de la ville.

Il est consulté sur les projets de loi comportant des dispositions qui concernent directement la politique de la ville et la lutte contre les discriminations.

Il contribue par ses propositions, avis et recommandations, à la définition du cadre et des orientations des relations contractuelles entre l'État et les collectivités territoriales dans tous les champs de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations.

Il suit le développement des modes de gouvernance attaché à cette politique publique, comme les nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants.

Il contribue à la définition du cadre et des orientations des contrats de ville et son articulation avec les autres contrats dans le domaine de la politique de la ville.

Il est tenu informé de l'ensemble des sujets relatifs à cette politique publique et des budgets qui lui sont consacrés, comme des suites données à ses avis et recommandations.

LA COMPOSITION

Le Conseil national des villes est composé de 64 membres répartis en 4 collèges paritaires de 16 membres chacun : un collège d'élus ; un collège d'acteurs économiques et sociaux ; un collège de personnalités qualifiées et un collège d'habitants.

LE BUDGET

Le Conseil national des villes dispose d'une ligne budgétaire propre identifiée au sein du budget de la direction déléguée à la politique de la ville de l'ANCT (programme 147). Ce budget est fixé annuellement en fonction de l'évaluation des besoins budgétaires liés au fonctionnement de l'instance et à sa programmation de travail. Ses besoins matériels, logistiques, d'accompagnement et de formation – notamment pour le 4^e collège –, la prise en charge adéquate des moyens de déplacement et d'hébergement de chacun des membres et des experts sollicités, sont pris en charge par l'ANCT. Les membres sont bénévoles.

52 500 €

DÉPENSES DE LA MANDATURE
EN 2025
(HORS PERSONNEL)



SEPT NOUVEAUX MEMBRES

Sept nouveaux membres ont été nommés, par un arrêté du 24 décembre 2025¹ du Premier ministre, **Monsieur Sébastien Lecornu**, sur proposition du Ministre de la Ville et du Logement, **Monsieur Vincent Jeanbrun**.

Au sein du collège des Élus

- **Monsieur Mohamed Azgag**, Maire adjoint en charge de la politique de la ville de Vannes (56)
- **Monsieur Didier Herbillon**, Maire de Sedan (08)

Au sein du collège des Acteurs économiques et sociaux

- **Madame Mona Hitti**, Directrice générale du réseau Môm'artre
- **Madame Rose-Marie Yonis** Représentant l'association Nos quartiers ont du talent (NQT)
- **Monsieur Kosta Kastrinidis** Représentant de la Banque des territoires

Au sein du collège des Habitants

- **Madame Fatima Aichouch**, Résidant à Toulouse (31)
- **Monsieur Gabriel Joseph Le Bras**, Résidant à Brest (29)



© ANCT

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053160168>

DES TRAVAUX ET UNE ACTIVITÉ DE PLAIDOYER SOUTENUE

L'implication des vice-présidents et des membres est restée constante dans un contexte politique et social tendu, renforcé par des incertitudes budgétaires. Des alertes ont été régulièrement prononcées dénonçant les impacts du vote tardif du projet de loi de finances 2025 et de la baisse de crédits sur le monde associatif, sur les actions et projets menés par les collectivités territoriales et, in fine, sur les habitants, confrontés à une précarité accrue.

Le cadre de vie et le bien-être des habitants dans les QPV : une constante attention

L'amélioration durable du cadre de vie des habitants dans les quartiers constitue un enjeu majeur pour agir à la fois sur l'habitat, les espaces publics, les équipements et la mixité urbaine et sociale. **Les impacts concrets des programmes de rénovation urbaine sont visibles** : transformation du paysage urbain, diversification de l'offre de logements, désenclavement des quartiers, amélioration des mobilités et renforcement de l'attractivité territoriale. Le CNV considère qu'ils contribuent progressivement à **restaurer l'image des quartiers, à améliorer le quotidien des habitants et à favoriser une dynamique de développement territoriale**.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) s'achèvera en 2026². Des réflexions sont engagées **afin d'assurer la continuité des dynamiques enclenchées et d'éviter toute période de latence voire de rupture dans l'action publique**. Le CNV s'est mobilisé pour contribuer aux réflexions nationales et restera attentif aux prochaines étapes et conclusions. **La politique de renouvellement urbain doit se concentrer plus encore sur les enjeux du cadre de vie, de mobilités, d'emploi, d'éducation, de santé, de lien social, de solidarité et assumer les questions de peuplement**.



6
ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

20
RÉUNIONS DU BUREAU

9
RÉUNIONS DE
GROUPES DE TRAVAIL

2
SÉMINAIRES INTERNES

3
AVIS

2
CONTRIBUTIONS AU
GOUVERNEMENT

² L'article 66 du projet de loi de finances 2026 prévoit de repousser à fin 2027 la date limite d'engagement des crédits du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Des **membres du collège Habitants** ont été auditionnés le **21 janvier** dans le cadre d'une **recherche sur la participation citoyenne dans les quartiers prioritaires** menée par l'École du renouvellement urbain (ERU) en lien avec l'école Urbaine de Sciences Po. Des paroles d'habitants riches qui témoignent de leur volonté d'être force de propositions. Des attendus clairement exprimés sur l'indispensable place des habitants à ancrer et à adapter dans les différentes phases des projets de renouvellement urbain.



Le CNV a eu le plaisir d'accueillir en Assemblée plénière le **9 avril**, **Monsieur Cédric Van Styvendael**, maire de Villeurbanne, **Madame Anne-Claire Mialot**, directrice générale de l'ANRU et **Monsieur Jean-Martin Delorme**, président de la section « habitat, aménagement et cohésion sociale » de l'IGEDD, qui s'étaient vu confier une mission gouvernementale afin de **diagnostiquer les besoins et de définir les nouvelles modalités d'action de la politique de renouvellement urbain**. Les co-rapporteurs ont présenté les conclusions de leur rapport *« Ensemble, Refaire la ville. Pour un renouvellement urbain résilient des quartiers et territoires fragiles urbains »*.



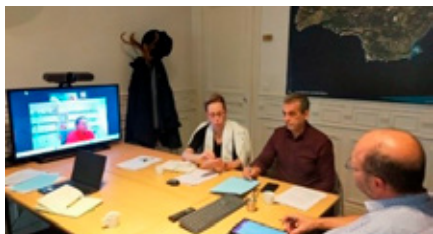
Les vice-présidents ont échangé avec le Président de l'ANRU, **Monsieur Patrice Vergriete**, le **14 avril** sur les enjeux de renouvellement urbain, sur le financement du NPNRU et sur la politique du futur de renouvellement urbain.



● **Monsieur Josselyn Houmenou, membre du collège Habitants du CNV**, a représenté l'instance lors des journées nationales de l'**ANRU** le **12 juin**. Il a notamment témoigné dans le cadre d'une séquence thématique sur la co-construction afin d'exposer les propositions de l'instance et de livrer son propre vécu.



● Les vice-présidents ont été auditionnés le **1^{er} décembre** par **Monsieur Philippe Van de Maele**, dans le cadre d'une mission confiée par Madame Valérie Létard, ancienne ministre du Logement, pour imaginer l'après NPNRU et proposer un nouveau modèle de rénovation urbaine pour répondre aux défis sociaux, climatiques et financiers des territoires. L'occasion de réaffirmer l'attachement du CNV à un périmètre d'intervention de l'ANRU, fléché sur les quartiers prioritaires.



Dans un contexte politique et budgétaire incertain : Pour un soutien aux acteurs associatifs pérenne et renforcé

Les dynamiques de soutien public aux associations, notamment dans les quartiers prioritaires, ont été empêchées et impactées de manière directe par un **resserrement budgétaire**. Les associations de terrain subissent de fait une fragilisation croissante déjà identifiée et soulignée par le CNV en 2024.

Des témoignages préoccupants d'associations qui peinent à maintenir leurs actions essentielles, voire qui ferment ou réduisent drastiquement leur activité sont de plus en plus nombreux. Face à cette situation, le CNV, dans son rôle d'aiguillon bienveillant et constructif, a multiplié les interpellations auprès du Gouvernement dès le début de l'année, notamment auprès de la Ministre déléguée à la ville, **Madame Juliette Méadel**.

Préoccupation constante sur l'année et fruit d'une volonté de l'ensemble des collègues, un avis a été adopté le 11 décembre ³, visant au-delà des questions budgétaires à s'interroger sur **« Les relations de confiance entre le monde associatif et les autorités publiques : Les associations sont-elles financées pour ce qu'elles sont ou pour ce qu'elles font ? »**. Il a été remis au Gouvernement.

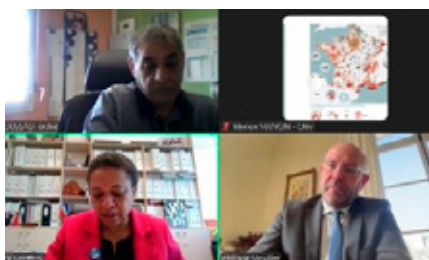
³ [cnv-2025-avis-les-relations-de-confiance-entre-le-monde-associatif-et-les-autorites-publiques-vf.pdf](#)

Une mobilisation constante sur l'ensemble des champs de la politique de la ville

- Le **27 janvier**, la Ministre déléguée chargée de la Ville, **Madame Juliette Méadel** a rencontré les vice-présidents pour leur exposer ses volontés politiques et enjeux prioritaires, soulignant son souhait de mobiliser le CNV.



- Le **26 mars**, les vice-présidents du CNV, lors de leur rencontre avec **Monsieur Philippe Mouiller**, Président de la Commission des affaires sociales du Sénat, ont souligné l'importance de l'action de l'État sur les enjeux d'éducation et de petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité mais aussi de la santé pour les populations des QPV. Le vieillissement a été signalé comme devenant l'une des priorités dans de nombreux QPV.



- Le **3 juin**, les vice-présidents ont porté auprès de **Monsieur Nicolas Pernot**, directeur de cabinet du **Premier ministre Monsieur François Bayrou**, des alertes sur le contexte budgétaire et particulièrement le budget politique de la ville, l'avenir de la politique de renouvellement urbain et son financement, et ont échangé aussi autour des perspectives de travaux de l'instance.



Dès la rentrée, le **25 août**, les vice-présidents ont souhaité rencontrer le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de la France, **Monsieur Eric Lombard** afin d'alerter à nouveau sur la nécessité de **sanctuariser les budgets de cohésion sociale dont la politique de la ville** et de **maintenir des conditions financières d'intervention aux acteurs (collectivités locales et associations) en cohérence avec les enjeux nationaux**. La prochaine **programmation des fonds européens** constitue un levier financier majeur dont les vice-présidents ont rappelé l'importance dans le co-financement de la politique de la ville sur les territoires.



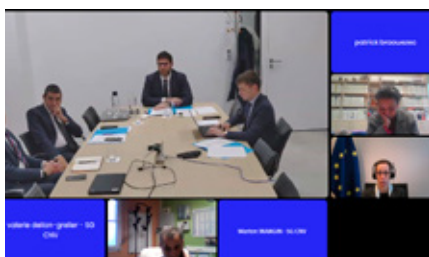
Le **15 septembre**, les vice-présidents ont **remis officiellement** à la ministre de l'Éducation Nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, **Madame Elisabeth Borne**, l'avis «*Héritage des JOP 2024 : Une flamme qui perdure ?*» relevant les recommandations opérationnelles proposées dans le champ de l'activité physique et sportive sur les temps scolaires. Ils ont souligné les engagements du CIV 2025 sur les enjeux d'éducation et de parentalité. Un point d'alerte : sanctuariser leur financement avec des crédits budgétaires pour asseoir une action de long terme. Deux points d'attention : l'attractivité des métiers de l'enseignement et les enjeux de santé y compris mentale en milieu scolaire.



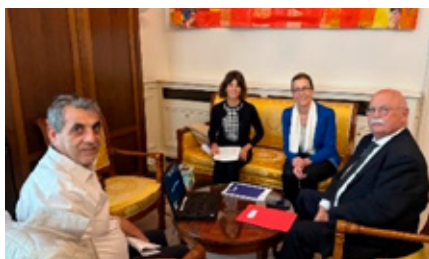
Le **15 septembre**, les vice-présidents ont rencontré **Monsieur Antoine Saintoyant**, Directeur de la Banque des territoires, et **Monsieur Kosta Kastrinidis**, Directeur adjoint de la Banque des territoires, établissement financier public fortement engagé dans la politique de la ville et dans le développement économique des quartiers.



Le **28 octobre**, les vice-présidents, dans le cadre des débats budgétaires du PLF 2026, ont porté des alertes auprès du ministre de la Ville et du Logement, **Monsieur Vincent Jeanbrun**, notamment sur les crédits territorialisés des actions des contrats de ville, le financement des cités éducatives, des postes d'adulte-relais, les PRE, la médiation, etc.



Le **28 octobre**, les vice-présidents ont été reçus par **Monsieur Claude Raynal**, Président de la Commission des finances du Sénat, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2026 afin de **porter des alertes et points d'attention**. Une **contribution écrite** synthétisant les points d'attention et d'alertes lui a été adressée.



Les travaux délocalisés avec **des rencontres, des temps d'échanges inter-acteurs** sont sources de confrontations d'idées qu'induisent des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses.



Une Assemblée plénière à Amiens pour un partage d'expériences et de bonnes pratiques

Une Assemblée plénière à Amiens les **25 et 26 juin 2025** autour de **visites de terrain pour aller à la rencontre des acteurs, des collectifs, des habitants et des élus** selon différentes thématiques identifiées et en lien avec les travaux de l'instance. Ce fut l'occasion de découvrir **les transformations urbaines de la ville au prisme de différents enjeux**, notamment la participation des habitants, la lutte contre la précarité alimentaire, la jeunesse ainsi que l'attractivité des quartiers et leur développement.



UNE PARTICIPATION ACTIVE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION ET DU SUIVI DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES (CIV)

Le CNV porte l'enjeu d'inscrire les quartiers prioritaires dans une stratégie d'ensemble tant il est vrai que les quartiers, s'ils cumulent un certain nombre de difficultés ne peuvent à eux seuls être l'échelle de leur résolution. **La politique de la ville ne peut se substituer au droit commun et ne peut être qu'un levier**, sa place dans les arbitrages interministériels doit être réaffirmée.

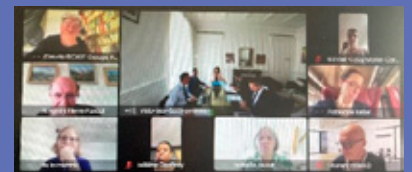
Une note de contribution a été remise à la Ministre déléguée chargée de la Ville, **Madame Juliette Méadel**, le 1^{er} février dans la perspective des travaux préparatoires au CIV du **6 juin 2025**.

Le choix de la Ministre a été de concentrer le CIV sur trois axes thématiques *« Bâtir la grande alliance pour l'épanouissement et l'émancipation des enfants et des jeunes dans les quartiers »*; *« Assurer une vie décente et en sécurité dans les quartiers »*; *« Investir dans la réussite économique pour toutes et tous dans les quartiers »*. **Le CNV salue la priorisation de mesures ainsi que de la méthode de suivi retenue tant au national qu'au local, inspirées de ses propositions.**

Le CNV a réuni ses quatre collègues, dans le cadre du suivi des mesures du CIV qu'il réalise et dont l'objectif est de pouvoir **enrichir les réflexions pour réaliser un suivi opérationnel des mesures et dispositifs, poser des constats, identifier des points d'alerte et proposer des recommandations**. Une contribution a été remise au Gouvernement en décembre.

Le CNV se veut -en tant qu'espace de réflexion constructif et de remontées de terrain- être force de propositions **et restera vigilant pour que les populations fragiles** puissent bénéficier à court terme de mesures ciblées⁴.

Lors de l'Assemblée plénière du **9 avril**, la Ministre déléguée chargée de la Ville, **Madame Juliette Méadel** a souhaité échanger avec les vice-présidents et les membres dans le cadre de la préparation du CIV. Le 3 juin, en amont du CIV, la ministre a annoncé les axes et mesures retenues aux membres du Bureau.



Les membres du Bureau ont été conviés à participer au CIV du 6 juin à Montpellier.



⁴ Depuis 2019, le Ministre chargé de la Ville et du Logement, Monsieur Julien Denormandie, avait confié au CNV le suivi des 40 mesures de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers. Cette mission de suivi de la déclinaison opérationnelle a été confirmée par les ministres suivants et s'est élargi avec le suivi des mesures du Plan de relance, puis des Comités interministériels à la ville.

Dans le cadre de son suivi, le CNV a fait le choix de porter son attention -dans un premier temps- sur quelques enjeux :

BÂTIR LA GRANDE ALLIANCE POUR L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉMANCIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LES QUARTIERS :



• La petite enfance⁵

40% des besoins théoriques en mode d'accueil ne sont pas couverts en France par des modes de garde formels de la petite enfance.

Ce constat d'une **asymétrie de l'offre de l'accès aux services de la petite enfance**, induit des conséquences alarmantes car **les enfants, nés dans un territoire fragile, connaissent proportionnellement plus de retard dans leur développement complet** (cognitif, social, langagier et affectif)⁶.

L'absence d'offre pour l'éveil dans les territoires fragiles constitue un frein au développement économique.

• La santé mentale⁷

Nul n'est besoin de revenir sur le constat d'une **dégradation préoccupante de la santé mentale des populations et plus particulièrement des jeunes**. Ce phénomène est exacerbé dans les quartiers prioritaires où les inégalités et conditions de vie dégradées se cumulent. **Force est de constater que la prise en charge reste faible et que le taux de non-recours reste élevé.**

ASSURER UNE VIE DÉCENTE ET EN SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS



• Proximité et liens de confiance des acteurs⁸

• Coordination locale des acteurs⁹

Le CNV relève l'intérêt de signer une convention interministérielle d'objectifs (CIO) **entre le ministère de la Ville et le ministère de l'Intérieur** pour assurer la déclinaison opérationnelle des mesures dans le calendrier attendu.

Le CNV souligne l'enjeu de l'autonomie et du vieillissement de la population réaffirmé comme une priorité.

Dès 2019, le CNV a porté des propositions sur cet enjeu alors émergent. **Patrick Braouezec**, Président d'honneur du CNV, à l'occasion de la réunion de lancement du Groupe de travail de **l'Association des Maires d'Île-de-France**, le 29 janvier, dédié au vieillissement dans les QPV, a présenté les conclusions de l'avis **« Vieillir en quartier prioritaire, un enjeu de société »**.

⁵ Investir dans l'avenir des tout-petits avec la poursuite du plan de création de 100 crèches d'ici à 2029 et le doublement des classes de très petite section pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans en QPV dès la rentrée 2026

⁶ INED « Inégalités socioéconomiques dans le développement langagier et moteur des enfants à 2 ans », 2019 : Les enfants les plus défavorisés maîtrisent par exemple moins de mots à l'entrée en maternelle.

⁷ Le renforcement de la prévention et de la prise en charge des problématiques de santé mentale des jeunes via l'instauration d'un accueil psychologique dans les quartiers, en lien avec les Cités éducatives et les PRE existants.

⁸ Plus de proximité et de lien de confiance entre la population, les institutions et les forces de l'ordre grâce au doublement des DCCP d'ici 2027 et la mise en place de parcours de découverte des institutions.

⁹ Inciter à la mise en place d'un CISP (conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance) dès lors qu'un QPV se situe sur le territoire de plusieurs communes limitrophes et à renforcer la prise en compte des QPV dans les missions du coordonnateur de CL(I)SPD | Mieux intégrer les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) aux instances de coordination locale de la politique de la ville (Cités éducatives, contrats de ville, GPO, CLSPD).



INVESTIR DANS LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE POUR TOUTES ET TOUS DANS LES QUARTIERS

- **L'accompagnement des projets de développement économique et des demandeurs d'emploi¹⁰**

- **Renforcement de l'aller-vers¹¹**

Le CNV souligne l'intérêt de ces mesures qui visent à une meilleure articulation des acteurs au local et à la mobilisation d'une ingénierie publique et privée au service d'une redynamisation des investissements économiques dans les quartiers populaires.

Le CNV dénonce la **création de multiples instances ou de conventions** dont l'objet est de renforcer la coopération entre les différents acteurs sur les territoires alors même que le cadre de la coopération est prévu dans la loi et qu'il faut ni plus ni moins l'appliquer en intégrant des éléments de souplesse en fonction des spécificités territoriales.

Dans le cadre de la **mission nationale sur l'avenir du commerce de proximité** dans les centres-villes et les QPV, les vice-présidents du CNV ont échangé le **2 septembre** avec les rapporteurs **Frédérique Macarez**, maire de Saint-Quentin, **Dominique Schelcher**, PDG de Coopérative U et **Antoine Saintoyant**, Directeur de la Banque des Territoires, autour de la redynamisation de l'activité commerciale et ont remis une note de contribution.

¹⁰ Recruter 30 chefs de projets chargés de l'ingénierie des contrats de ville en matière d'investissement et de développement économique. Ces chefs de projets seront co-financés par la CDC | Proposer un accompagnement renforcé à 100 000 demandeurs d'emploi des QPV grâce au dispositif Equip'emploi piloté par France travail dès 2025.

¹¹ Ne pas laisser un QPV sans au moins un dispositif d'aller-vers pour améliorer l'insertion vers l'emploi.

LES THÈMES DE RÉFLEXION PRIORITAIRES

Les outre-mer : une préoccupation constante

Le CNV note que l'ensemble des contrats de ville des territoires ultra-marins ont été signés au 31 décembre 2025, l'enjeu est désormais d'accompagner les actions à court terme pour que les populations puissent en bénéficier.

Conformément au décret de l'instance, le CNV a été sollicité par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) afin de produire un **avis consultatif sur l'article 24 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte**¹², qui visait à proposer le zonage intégral du territoire en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le département de Mayotte vit un **contexte de misère économique et sociale majeur**, les besoins d'accompagnement et de développement relèvent du droit commun. **Le développement économique et social est à assurer** notamment sur les champs de l'emploi, de l'éducation, de la santé, ou encore de l'accès aux droits. À ces enjeux structurels se greffe la question de la gestion de l'immigration, qui nécessite notamment des fonds de résorption de l'habitat insalubre.

Dans son avis¹³, le CNV a insisté sur **la nécessité de garder à Mayotte l'essence de la politique de la ville**, au sens de la loi Lamy. L'instance a émis **quatre principaux points d'attention**, qui semblent devoir conditionner la mise en application de l'article 24 du projet de loi.

- Le nouveau zonage devra **servir d'effet levier et ne pas se substituer au droit commun**;
- Ensuite, une **répartition équitable et objectivée des crédits** doit être mise en place dans le cadre du programme 147, avec une augmentation du volume des crédits et une clé de répartition transparente afin d'éviter une dilution des crédits;
- Par ailleurs, **la contractualisation doit être souple et adaptée**;
- Enfin, des critères doivent être maintenus pour **objectiver, suivre et cibler** les écarts de développement.

¹² Le CNV a été saisi par la DGCL, conformément aux dispositions du décret du CNV qui prévoit que « [Le CNV] soit consulté sur les projets de loi comportant des dispositions qui concernent directement la politique de la ville », pour produire un avis consultatif sur l'article 24 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte énoncé comme suit : « Article 24 : [Prévoir le zonage de tout le territoire en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Mayotte] Par dérogation à l'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, jusqu'à la prochaine actualisation des contrats de ville, la politique de la ville est mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de Mayotte. Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est considéré comme étant un quartier prioritaire de la politique de la ville au sens de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 »

¹³ Afin de nourrir ses réflexions, le CNV a procédé à plusieurs auditions : Sylviane Le Guyader, Cheffe de projet données et analyses spatiales à l'ANCT; Florence Pinelli, Cheffe de projet données et analyses spatiales à l'ANCT; Linda Rabahi, Directrice du CRPV de Mayotte; Denis Souillard, Directeur du CRPV de Guyane. Les membres de l'instance se sont réunis en séance plénière le mercredi 9 avril 2025, ainsi qu'en Bureau le 14 avril pour débattre du projet d'avis.

La loi du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte¹⁴ adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat prévoit notamment :

- La réforme du fonctionnement institutionnel de la collectivité de Mayotte, consacrant son statut de collectivité unique de Mayotte, au même titre que la Guyane et la Martinique;
- La création d'une zone franche sur le territoire de Mayotte pour une durée de cinq ans. Tous les secteurs d'activité bénéficieront du régime de la zone franche d'activité nouvelle génération (ZFANG);
- Le zonage intégral du territoire en quartiers prioritaire de la ville (QPV), jusqu'au 1^{er} janvier 2030 (article 40).

L'héritage des JOP 2024 dans les QPV : une flamme qui perdure ?

Un équilibre entre immédiateté et recul est nécessaire pour aborder l'héritage des JOP 2024. De premiers enseignements peuvent déjà être tirés pour engager un **suivi rigoureux des impacts à court et long terme**.

Les JOP 2024 ont généré, notamment en Île-de-France, une dynamique économique avec la volonté d'associer les personnes éloignées de l'emploi. **Le sport a été un catalyseur pour mobiliser les publics, les dispositifs ayant permis d'enrichir leurs parcours professionnels**. Toutefois, dans certaines villes le **manque de lien avec le tissu local et de préparation a limité les retombées** dans les quartiers.

Proposition :

Étendre l'utilisation des clauses sociales d'insertion à l'ensemble des grands projets d'aménagement et marchés publics avec un objectif de 15 % à adapter en fonction de la taille des entreprises

Proposition :

Lancer et accompagner des programmes de remobilisation par le sport pour les femmes

L'avis du CNV « *Héritage des JOP dans les QPV : une flamme qui perdure ?* » formule 21 recommandations autour de quatre axes : pérenniser les méthodes innovantes pour un impact économique et social durable; renforcer les dynamiques partenariales et les coopérations territoriales; promouvoir l'activité physique et la pratique sportive; faire du sport un levier d'engagement, de citoyenneté et de cohésion sociale.

Le groupe de travail s'est réuni à **cinq reprises** et a procédé à une **vingtaine d'auditions**.



¹⁴ LOI n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte (1) - Légifrance

Une délégation du CNV a visité le **Village des athlètes** aux côtés de **Monsieur Yann Krysinski**, Directeur général exécutif de la Société de livraison des ouvrages olympiques, afin d'appréhender les Jeux dans leur dimension matérielle.



Le CNV a contribué à la **relecture des travaux de l'Observatoire national de la politique de la ville sur les pratiques sportives**.

Le **15 septembre**, les vice-présidents du CNV ont remis officiellement l'avis à **Madame Elisabeth Borne**, Ministre de l'Éducation nationale, et ont échangé sur les recommandations relatives aux activités sportives dans le temps scolaire.



Dans le champ de l'insertion, des dynamiques partenariales locales ont émergé pour répondre à l'objectif ambitieux, **dépassant les cultures professionnelles, s'adaptant à un calendrier contraint avec agilité. Les associations ont joué un rôle central dans la participation des publics par leur réactivité et leur ancrage.** Les JOP 2024 laissent ainsi un **héritage méthodologique à tous les échelons de coopération.**

Proposition :

Maintenir le fonds de dotation Impact 2024

Une approche globale du sport, **au-delà de la performance et de la compétition** est nécessaire pour reconnaître et valoriser les pratiques qui s'exercent hors des structures traditionnelles. Lever les freins financiers à la pratique reste une priorité tout comme le soutien aux clubs confrontés à des limites d'accueil, d'équipement et d'encadrement. **La médiation sportive est un levier d'accès au sport.**

Proposition :

Engager un plan d'action pour permettre l'accès à tous aux équipements sportifs des établissements scolaires identifiés par la DJEPVA

Les JOP 2024 ont été l'occasion de faire du sport **un vecteur** de citoyenneté, d'inclusion et de solidarité. **Développer une culture de l'engagement** repose sur trois volets : valorisation des réserves ; volontariat en service civique et bénévolat. Elle doit être encouragée dès le plus jeune âge dans le cadre scolaire. Les bénévoles des JOP 2024 ont **acquis des compétences qu'il convient désormais de valoriser.**

Proposition :

Faire de l'Engagement la Grande cause 2026

Le CNV a mené une activité de plaidoyer soutenue pour que l'héritage des Jeux puisse réellement perdurer dans les quartiers, **avec les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique sportive qui a des impacts concrets et multiples pour les habitants.** Il déplore que le **contexte budgétaire et politique post-JO ait diminué les ambitions que l'on pouvait attendre de cet événement unique.**

Retrouvez l'avis du CNV : [-avis-cnv-heritage-des-jop-2024-une-flamme-qui-perdure.pdf](#)

Au-delà des clichés, l'engagement associatif féminin comme levier d'émancipation ?

Le CNV organise annuellement un séminaire à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, sur la place des femmes dans les quartiers populaires. Il est urgent d'agir, de s'engager dans ce combat d'égalité des droits entre les femmes et les hommes, en affrontant sans détour les stéréotypes pour réaliser le vœu d'une société inclusive.

Les associations sont des acteurs structurants de la politique de la ville, et ce depuis l'émergence de cette politique publique. **L'engagement des habitantes et des habitants y est inscrit dans son ADN.** Elles sont souvent nées de l'initiative même des habitants afin d'assurer un lien social, de répondre à un besoin non ou partiellement couvert par les services publics.

Le séminaire annuel a été l'occasion de **mettre en avant des parcours de réussite** illustrant l'accompagnement de femmes dans des projets associatifs innovants qui ont pu être un **trempin vers des postes clés en leadership**. Puis de valoriser celles qui se sont investies pour **favoriser l'émancipation** d'autres femmes à travers la formation, la pratique sportive, le coaching et le mentorat.

Retrouvez la synthèse du séminaire et les recommandations du CNV : [cnv-2025-seminaire-femmes-et-engagements-associatifs_0.pdf](#)

De la défiance à la confiance : vers une nouvelle culture de la relation forces de l'ordre et population

Le 4 juin, le CNV a organisé le séminaire « **De la défiance à la confiance : vers une nouvelle culture de la relation forces de l'ordre-population** » afin de lancer un cycle de réflexions.

Les relations entre les forces de l'ordre et la population sont souvent **marquées par la tension, l'incompréhension et parfois la confrontation**. Trop souvent, ces territoires sont perçus à travers une présence accrue des forces de l'ordre dans une dimension de maintien de l'ordre. Les discriminations et le sentiment de discrimination des populations, notamment des jeunes, se sont amplifiés. Les constats sur l'emprise du narcotraffic sont alarmants et constituent un élément majeur de tension. **Les habitants des quartiers en sont les premières victimes.**

Le CNV a engagé sur le second semestre un **groupe de travail dédié** avec la volonté de porter des propositions opérationnelles en lien avec les réalités des différents territoires.



Les témoignages des intervenantes ont illustré les déterminants d'un **engagement personnel et professionnel** ainsi que les **trajectoires et modèles d'engagement féminin**, rythmés par des réussites, des obstacles et des doutes mais nourris par la motivation d'être des **moteurs du changement sociétal** dans les quartiers prioritaires.

Le séminaire animé par Hervé Jouanneau, journaliste à la Gazette des communes, a réuni **une diversité d'acteurs** : chercheurs, acteurs associatifs, institutionnels, et de la médiation, représentants des forces de sécurité, habitants.



LES PARTENAIRES DE L'INSTANCE



Une mobilisation forte autour de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)¹⁵

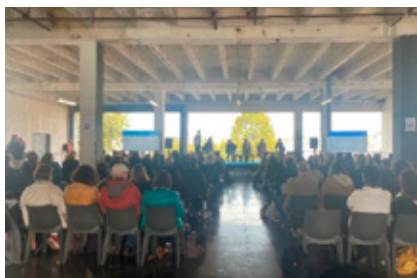
Dans le contexte des discussions parlementaires relatives à la proposition de loi de simplification de la vie économique dont l'un des articles vise à supprimer l'ONPV, le CNV s'est fortement mobilisé.

Il a rappelé la richesse et la pertinence des travaux produits par l'ONPV depuis sa création, qui constituent une **ressource indispensable pour une meilleure compréhension des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des conditions de vie de leurs habitants**.

Le vote définitif de la loi de simplification de la vie économique dont l'un des articles prévoit la suppression de l'ONPV, se tiendra après les élections municipales. Le CNV restera attentif aux débats et se mobilisera à nouveau aux côtés de l'ONPV.

Isabelle Zeller, en sa qualité de membre du Bureau et le Secrétariat général ont participé aux 3 réunions du **groupe de travail «Analyse des quartiers sortants»** de la géographie prioritaire, ainsi qu'aux différents travaux de l'ONPV.

Le **24 janvier et le 15 septembre**, le CNV a participé au Comité d'orientation de l'ONPV. **Les membres du Bureau du CNV sont membres de droit du Comité d'orientation de l'ONPV**. Le CNV est ainsi associé à la détermination du programme d'études de l'ONPV.



Les Centres de ressources de la politique de la ville (CRPV)

Le CNV entretient des liens étroits avec les différents CRPV, suit leurs travaux et auditionne en tant que de besoin ses représentants pour alimenter ses réflexions.

Denis Souillard, Directeur du CRPV de Guyane siège au sein du collège des Acteurs économiques et sociaux du CNV pour représenter les CRPV.

Le CNV a participé **le jeudi 9 octobre** à la **Journée des partenaires** du 10^e Regroupement national des CRPV à Marseille.

¹⁵ L'article 9 du décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville, prévoit que les membres du bureau du Conseil national des villes sont membres de droit du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville.



La Secrétaire générale est intervenue lors d'un séminaire sur « **Les mobilités à l'épreuve des transitions : quels défis pour le renouvellement urbain ?** » le **26 novembre à Chambéry**, pour présenter les travaux et conclusions de l'avis adopté en 2024 « *Quartiers prioritaires en mouvement : usages et partage apaisé de l'espace public* ».



Le Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE)¹⁶

Ahmed Bassaine, membre du collège Habitants représente les vice-présidents au **Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** afin de suivre et de partager les travaux et réflexions des instances respectives. À ce titre, il participe aux différentes Assemblées plénières et travaux du CNLE.



Le Comité d'histoire de la politique de la ville (CHPV)¹⁷

Le CNV participe aux comités d'orientation du CHPV et a participé également au cycle de conférence 2024-2025 du Comité sur le thème « **Politique de la ville, décentralisation, gouvernances locales** ».



La Conférence nationale de la santé (CNS)¹⁸

Irma Coronado-Goupil, membre du collège des Habitants représente les vice-présidents à la CNS et participe à ce titre à leurs travaux. Le CNV reste membre de la Conférence nationale de santé dans le cadre de la nouvelle mandature.

¹⁶ Le CNV est une instance invitée du CNLE.

¹⁷ Le CNV est membre de droit du CHPV.

¹⁸ Le CNV est une instance invitée de la CNS.



LE CNV ET L'ANCT

Monsieur **Henri Prévost**, nouveau directeur général de l'ANCT, nommé le 03 novembre 2025, a rencontré les membres **lors d'une Assemblée plénière** le 11 décembre 2025 à l'invitation des vice-présidents du Conseil national des villes, accompagné de Madame Corinne de La Mettrie, directrice générale déléguée à la politique de la ville de l'ANCT.

La collaboration avec les services de l'ANCT s'inscrit dans une volonté de partage de l'information et des travaux en cours ce qui conduit l'instance à convier en tant que de besoin les équipes de la direction déléguée à la politique ainsi que l'ONPV.

COMMUNICATION

Le CNV a poursuivi le renforcement de sa lisibilité sur les réseaux sociaux et maintenu son activité sur la plateforme de la Grande Équipe de la Réussite Républicaine (GERR) de l'ANCT en diffusant l'ensemble de ses travaux et actions aux différents utilisateurs (plus de 12000 abonnés).

Le CNV s'attache à être présent sur les réseaux pour relayer ses travaux et valoriser l'engagement des membres et de leurs structures, comme celui des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire.

La communication externe de l'instance s'appuie sur le service communication de l'ANCT qui assure le relais des activités sur le site internet de l'ANCT : Conseil national des villes | Agence nationale de la cohésion des territoires (anct.gouv.fr)



LE CNV ET LA DGCL

La Directrice générale des collectivités locales (DGCL), **Madame Cécile Raquin**, est venue à la rencontre des membres de l'instance. Comme le prévoit le décret, elle a présenté la répartition des crédits du budget de la politique de la ville en 2025.

UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DÉDIÉ

Le rattachement du secrétariat général du CNV à l'ANCT, au sein de la Direction générale déléguée à la politique de la ville (DGD PV), permet d'assurer une fluidité dans les rapports et l'échange d'informations entre l'administration et l'instance autonome que constitue le CNV.

En 2025, **l'équipe du secrétariat comprenait 5 agents** : une secrétaire générale, une secrétaire générale adjointe, une cheffe de projets, une chargée de projets en alternance et une assistante de direction. Comme chaque année, le secrétariat général a accueilli une stagiaire d'avril à juillet.

Le Secrétariat général, sous la responsabilité de la secrétaire générale **Madame Valérie Delion-Grelier**, assure le fonctionnement et la gestion de l'instance, et se positionne comme interface entre le CNV et l'administration en charge de mettre en œuvre la politique de la ville, **tant sur le fond que sur les aspects administratifs et techniques**. Le secrétariat général prépare et participe aux séances de l'Assemblée plénière et du Bureau. **Il assiste les Vice-présidents et l'ensemble des membres** dans l'exercice de leurs missions, et peut les représenter à leur demande. **En concertation avec les membres de l'instance, le secrétariat général structure le programme de travail et en garantit la bonne exécution.**

Le secrétariat **a une fonction de veille, d'alerte et de prospective**. Il contribue à la formalisation de partenariats, avec des instances publiques, privées, nationales et internationales et à l'organisation de séminaires et manifestations de façon partenariale afin de promouvoir l'action du CNV. Il s'assure de la mise en œuvre du suivi des recommandations des avis adoptés par l'instance, et rend compte des freins et avancées.

Le Secrétariat général produit mensuellement une lettre interne d'informations dont l'objectif est de permettre la diffusion de l'information sur les différents travaux et réflexions de l'instance, mais également de mise en lumière de bonnes pratiques et d'actions dans les territoires des membres de l'instance.

Le Secrétariat général représente l'instance dans plusieurs manifestations pour relayer et assurer le suivi des travaux de la mandature.



Conseil national des villes
20 avenue de Ségur
75007 PARIS
01 85 58 61 81
cnv@anct.gouv.fr